

Novembre 2007

N°49

Réalisé grâce aux cotisations des syndiqués Cgt

Immobilisme et complaisance conduisent  
les Traminots dans une impasse.....!

En partant des conditions de travail qui s'aggravent de jour en jour, des salaires qui ne suivent pas les augmentations des prix et en finissant sur l'avenir des retraites, le ciel Traminot s'assombrit de plus en plus.

Il semble que les Traminots toulousains aient perdu le goût de la bagarre, perdu un peu de leur fierté...

Il semble ! Mais que la direction ne se croit pas tranquille, qu'elle ne s'imagine pas que les « carottes sont cuites »...!

La Cgt reste avec un esprit combatif, ses militants sont continuellement mobilisés, ses idées sont claires, ses revendications justes, il ne manque que la petite étincelle pour rallumer la flamme !

La Cgt reste persuadée que les Traminots n'ont pas définitivement laissé leur fierté au vestiaire.....?

**Ils sont avant tout mal conseillés...mal entourés...!**

**Non, le syndicalisme ne se fait pas sans l'intervention des salariés, ce syndicalisme qui croit faire tout, tout seul, se trompe et se perd.... Plus grave il trompe les Traminots!**

**Le clientélisme a ses limites, la réalité de l'affrontement salarié / direction réapparaît toujours.**

Les conséquences de tout cela ne se font pas attendre : la direction prend de plus en plus d'assurance, le flicage s'organise et les conducteurs seraient notés, voilà les caméras de surveillance qui entrent dans les kiosques (ex: terminus la Vache), les mauvais accords ne cessent de pleuvoir :

- celui de 1999 installant les 14 heures d'amplitude
- celui de 2000, qui fait disparaître les coupures de deux heures payées...

- Celui de 2003 qui instaure les coupées 1 et 2 les équipes commençant à 11h30 les autres finissant au-delà de 14h00...etc
- Un DRC qui laisse sur le bord de la route beaucoup de copains...
- Les voltigeurs qui attendent toujours leur roulement
- Les techniques qui sont attaqués.

Voilà une triste réalité, mais jamais rien n'est inéluctable.

Les Traminots ont toujours relevé la tête, la direction n'a jamais vraiment gagné...

Dans le pays, multitudes de salariés se battent pour leur acquis, pour leur salaire, leurs conditions de travail, mais voilà ces informations ne passent pas au **20H de TF1 ou Antenne 2 !**

**Oui, aujourd'hui, en France, des salariés n'acceptent plus de baisser la tête, de courber l'échine, ils se battent. Et croyez nous, beaucoup gagnent !**

Le syndicalisme Cgt est un outil à la disposition des Traminots pour améliorer le quotidien, pour gagner les revendications : salaires, conditions de travail, reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé dès 55ans, défense du droit de grève, etc.

Non la Cgt ne dira jamais aux Traminots : « Restez assis, ne faites rien, on s'occupe de tout, laissez nous faire à quelques uns on gagnera tout »

Depuis des mois, ils entendent ce discours et ils peuvent en mesurer le résultat tous les jours.

**Alors Traminots: Prenez votre avenir en main, mêlez-vous de syndicalisme !**

# PIBC : 601,45€ GAGNES !

La direction propose deux accords :

indexées sur le point 100.

le premier concerne l'avenant à l'accord d'entreprise du 10 janvier 1980 relatif à la PIBC et stipule que son montant est porté à 601,45€ pour l'année 2007.

**Quand la valeur du point augmentera, le salaire et les primes augmenteront et ce pour toutes les catégories professionnelles.**

Est également précisé que la valeur annuelle de la PIBC sera égale à la valeur de l'année précédente majorée des évolutions de la valeur du point 100 de l'année en cours.

**Finies les augmentations catégorielles, finie la division !?**

La CGT le souhaite vivement pour que le combat sur les augmentations salariales unisse organisations syndicales et salariés autour d'une revendication UNIQUE :

**La CGT, signataire de l'accord de 1980, signera cet avenant qui permet l'augmentation de la PIBC...**

- **de véritables augmentations de salaire, tout de suite, sans critères et pas dans 23 ans et surtout des augmentations applicables à tout le personnel !!!**

La CGT regrette cependant que cette augmentation se soit négociée lors des Négociations annuelles obligatoires de 2007 (NAO).

**La CGT pense que cet accord n'améliore pas les critères bien au**

En effet cette prime « catégorielle », perçue uniquement par les conducteurs, a amputé de fait l'augmentation « générale » de la valeur du point 100...donc des salaires ( rappel: 0,6% en 3 fois) ce qui ne met pas tous les Traminots sur le même pied d'égalité.

Le deuxième concerne un nouvel accord d'entreprise sur la PIBC.

Il sera alors opportun, et cela dès l'année prochaine lors des NAO 2008, de ne revendiquer principalement que l'augmentation du point 100 puisque les salaires et quasiment toutes les primes sont

Si à la première lecture il n'apparaît pas de grand bouleversement, une analyse approfondie démontre le contraire...( voir tableau page 3).

La direction doit prochainement faire de

## DRC administratif

La direction informe que 80 personnes occupant divers métiers sont concernés par ce DRC.

réunion pour entendre les propositions des organisations syndicales.

La CGT a déclaré une fois de plus que les DRC avec critères (exercice effectif du métier, retards pour maladie ou grève, etc.) ne correspondent pas aux attentes des salariés.

**A savoir :**

Ce n'est pas dans 20 ans que les salariés veulent des augmentations de salaire, c'est tout de suite et notamment pour faire face à l'augmentation et à la flambée des prix!

1. **un DRC pour chaque métiers avec plus 20 points**
2. **Début de la grille au coefficient 200**
3. **Pas de critères interdits par le Code du travail**
4. **Pas de perte de la qualification pour les salariés reclassés.**

La CGT, esseulée dans sa demande, a sollicité la direction pour l'ouverture immédiate de nouvelles négociations salariales...la direction a refusé !

La direction proposera son projet d'accord lors d'une prochaine réunion d'ici la fin de l'année.

La direction a comme d'habitude programmé cette

**D'ores et déjà le DRH a refusé un DRC pour tous les salariés.**

# Tableau comparatif entre les 2 accords sur la PIBC:

Accord de 1980	Projet nouvel accord	Commentaires CGT
Versement annuel	Au choix pour 3 ans : un versement annuel ou mensuel (35€/mois nets) Versé de janvier à novembre, la régularisation intervenant sur la paye de décembre.	Le risque de la mensualisation est qu'en cas d'accident une régularisation interviendra, <b>sous forme de saisie sur salaire sur la paie de décembre...un drôle de cadeau de Noël !!!!</b>
Pas de franchise	une fois par an, un dommage inférieur à 50€ n'impute pas la PIBC.	Cela assure le maintien de la prime pour un tout petit cabochon cassé...et après !?
Néant	Tout accident non déclaré entraîne la suppression totale de la PIBC	La direction considère les conducteurs comme des personnes immorales et irresponsables puisqu'elle les suspecte de ne pas déclarer certains accidents... ? dans le doute, le dernier utilisateur du bus serait suspecté et condamné !?!?
Pas de limitation	Limitation d'indulgence à <u>une fois par an</u> dans la gestion des sinistres à responsabilité partagée	Cette mesure restrictive limite ainsi le recours pour les conducteurs dans le cas de responsabilité partagée.
Commission composée de 2 représentants de chaque organisation syndicale représentative du personnel	La commission des litiges sera composée de 2 représentants d'organisations syndicales signataires de l'accord	Cet article exclu de fait les organisations syndicales non signataires et bafoue les règles de la représentativité et de la démocratie.

## HABILLEMENT :

La direction propose ou plutôt provoque avec un nouvel accord suite aux demandes des organisations syndicales pour rémunérer le temps de prise des mesures et le retrait des tenues vestimentaires.

**La direction fort « généreuse » octroie un forfait habillement annuel de 1h30 pour 2008 !!!**

Ce forfait est attribué uniquement aux agents dont la mission ne permet pas d'effectuer ces opérations durant le temps de travail.

Il semble que cet accord soit proposé pour préparer une parade juridique.?

En effet la CGT adressait un courrier le **21/11/2006** et un le **29/01/2007** demandant à la direction d'ouvrir des négociations sur la rémunération du temps d'habillement et de déshabillage.

La direction n'a jamais donné suite à cette demande démontrant tout son mépris.

Le Code du Travail prévoit, pour les salariés dont le port de la tenue est imposée, un temps rémunéré pour se changer.

Le syndicat Sud lors d'une réunion plénière des Délégués du personnel faisait la même demande à la direction .

Face au refus de la direction, nos camarades de Sud Solidaires

informaient la direction de son intention d'intenter un recours en justice.

La CGT apporte son soutien à cette démarche.

**Néanmoins, il est parfois préférable de construire le rapport de force autour d'une revendication pour se présenter face à une direction et imposer une négociation.**

Lors des négociations les patrons mesurent le rapport de force et la mobilisation des salariés.

Sans cela toutes revendications est quasiment vouée à l'échec.

Quant à la justice...???

## ACCORD DE RECLASSEMENT...bon pour qui ?

L'Accord de reclassement est défavorable aux salariés et notamment aux conducteurs reclassés définitivement qui changent de métier et qui n'ont pas 15 ans d'ancienneté.

**TOUS SALARIES RECLASSES pour inaptitude définitive devraient conserver leur qualification initiale pour conserver ainsi tous leurs avantages.**

### Explication pour une inaptitude définitive :

Les accords de 1970 et de 1973 sur les reclassements permettent aux traminots ayant 15 ans d'ancienneté, ou moins en fonction de l'âge, de maintenir leur rémunération avec une « soule » pour palier à la différence de coefficient du poste occupé. Dans ce cas l'accord est acceptable.

**Ceux qui ne rentrent pas dans ces critères perdent leur qualification et retombent au coefficient du poste occupé.**

**Exemple :** un salarié au coefficient 210, avec 9 ans d'ancienneté, victime d'une maladie pour

laquelle il sera reclassé définitivement, sera orienté vers un nouveau métier.

Si le poste est au 190, le « reclassé » retombe au 190 et attendra un hypothétique DRC sur **13 ans** ( exemple DRC point de vente) pour **recupérer le 210.**

**Question reconnaissance et social il y a bien des choses à rediscuter et à renégocier à Tisséo pour préserver les intérêts des traminots.**

**Si le même conducteur conservait sa qualification, il pourrait ainsi occuper n'importe quel poste avec le coefficient qui était le sien avant d'être victime d'une maladie ou d'un accident....**

Dans ce cas la sanction financière ne viendrait pas aggraver une situation déjà préoccupante au regard d'un accident ou d'une maladie.

**La création d'une passerelle entre les métiers avec maintien de la qualification peut**

## UN DRC...pour qui , pourquoi et dans quel intérêt ?

**Les DRC, et ce depuis 1992, ne sont là que pour diviser et opposer les salariés et en fait ne sont que des trappes à bas salaires.**

**Ils ne sont en réalité que des FAUX SEMBLANTS puisqu'ils se substituent à de véritables augmentations de salaire...et dans le temps.**

Si nous avons des bons salaires à TRU pourquoi revendiquer alors et entrer dans cette compétition aux coefficients et à la course aux points ?

**Les directions d'entreprises l'ont bien compris.**

La direction préfère proposer 10 ou 20 points sur une durée de 20 ou 23 ans, avec des critères d'attributions, et cela catégoriellement créant ainsi des inégalités, plutôt que d'augmenter le point 100 et donc le salaire de tous les traminots.

**Ce n'est pas dans 20 ans que les salariés veulent des augmentations de salaire c'est tout de suite et notamment pour faire face à l'augmentation et la flambée des prix en cette fin d'année difficile !**

Lors de chaque réunion sur les DRC, la CGT rappelle la revendication nationale dans la branche des transports urbains qui est le 1<sup>er</sup> coefficient de la CCN des transports urbains à hauteur du SMIC gouvernemental :

Soit le SMIC 1280,06 divisé par le 145 = 8,83€  
**Aucun salarié des transports publics urbains de voyageurs ne devrait avoir une valeur du point 100 inférieure à 8,83€.**

La valeur du point 100 à Tisséo au 1<sup>er</sup> octobre est de **8,0479€.**

### Comparaison simple :

**Un salarié de TRU à l'embauche ancienneté Zéro :**

**Coefficient 200 x 8,0479 = 1609,58€ (bruts)**  
**revendication nationale CGT :c**  
**coefficient 200 x 8,83 = 1766€**

**Différence : 156,42€/mois !!!**

Voilà une revendication qui répond immédiatement aux besoins et au pouvoir d'achat des Traminots. Certes, un DRC contribue à faire augmenter le coefficient, mais avec un échelonnement jusqu'à 23 ans, accompagné de critères qui limitent de fait l'accès aux paliers prévus.

Oui mais voilà, il faut se battre tous ensemble pour obtenir de réelles augmentations de salaires et un peu de courage syndical pour affronter une direction d'entreprise.

**Alors, revalorisation du point 100 à hauteur du SMIC ou point 100 TRU et DRC avec 20 points dans 23 ans et soumis à critères ???**

Une action qui en appelle d'autres...???

La balle est dans le camp de M. Bodin et de ses « complices » !!!

Ce mercredi 21 novembre la direction recevait les organisations syndicales pour la **TROISIEME** réunion concernant la restructuration des Services techniques de maintenance bus.

Lors des précédentes réunion, la CGT a exprimé les revendications des salariés des services techniques, à savoir : PAS TOUCHE AUX ACQUIS !

Il semble que M. Bodin, directeur du réseau bus et ses "complices" se foutent royalement des salariés, des organisations syndicales et de leurs revendications.

Cette 3ème réunion a été plus que houleuse, la CGT n'a pas voulu entamer de discussion sur la restructuration tant que le maintien des acquis sociaux n'est pas garanti.

Dés 9h00 le matin, les salariés grévistes des dépôts de DELAGNES, ATLANTA et GIAT, se sont réunis à l'appel de la CGT, devant la salle de réunion pour manifester leurs attentes et leurs exigences.

Malgré cela, la direction et ses valets faisaient la sourde oreille jusqu'au moment où les salariés exaspérés ont envahi la salle de négociations.

**Le staff direction et principalement M. Bodin ont feint d'annuler la réunion, mais la CGT a imposé aux directeurs d'assumer leurs actes et leurs responsabilités et plutôt que de fuir, de rassembler leur courage et d'affronter les salariés grévistes.**

En finalité, grâce à la mobilisation et grâce au rapport de force construit par les salariés à l'appel de la CGT, cette réunion a capoté.

**Cela a permis à la CGT de faire ainsi les contres propositions suivantes :**

- **Maintient de tous les acquis : Horaires, Pose RTT, rémunérations, temps de travail, équipes ...etc.**
- **Organiser la restructuration des Services de maintenance bus dans ce contexte et uniquement dans ce contexte.** Une réunion sera programmée prochainement.

**La construction d'un véritable rapport de force est l'unique condition pour se faire respecter, entendre et porter haut et fort exigences et revendications. La grève est et sera l'unique et l'ultime moyen légal pour imposer d'autres choix aux patronats.**

Fidèles à leur déclaration, les organisations syndicales Sud, Cfdt, Cftc et Fo se sont associées aux propositions de la CGT.

**La Cgt trouve tout à fait légitime les actions menées par les salariés techniques en colère. Quelques coups de tambours et quelques coups de pieds dans les portes ne sont rien en rapport des menaces qui pèsent sur les acquis des techniques, les pertes de salaires, l'aggravation des conditions de vie et de travail !**

**Nous regrettons que les salariés en colère ne soient pas soutenus par tout le monde..... chacun se reconnaîtra !**

## INFOS EXPRESS..... INFOS EXPRESS..... INFOS EXPRESS.....

### CHSCT:

A la demande des élus CGT, un CHSCT extraordinaire s'est tenu le 27/11 dont l'ordre du jour portait sur :



1. l'organisation du déménagement à Langlade.
2. les mesures prises pour appliquer une pause graphiquée de 20 minutes sur les TM ? (mesure voter à l'unanimité des membres du CHSCT).
3. les améliorations des roulements des conducteurs voltigeurs.
4. les solutions pour la réfection et l'entretien des sièges conducteurs pour réduire le nombre d'arrêts de travail.

La CGT a demandé le recours à une expertise sur les conditions de travail votée à l'unanimité. Des infos complémentaires vous seront communiquées prochainement.

### ESPACE TRANSPORT:

**RAZ LE BOL???** C'est exactement ce que les salariés d'Esquirol ont exprimé vendredi 23 novembre.

Depuis l'ouverture de la ligne B, ils se plaignent auprès de

leurs responsables pour dénoncer le sous effectif et les dégradations des conditions de travail. En guise de réponses, les « chefs » affichent promesses, mépris et dédains.

**Messieurs les représentants « illustres » de la direction à ce petit jeu vous ne gagnerez pas!**

Le sous effectif dans ces points de vente entraîne des files d'attentes importantes générant le plus grand mécontentement des usagers.

Ces derniers exaspérés s'en prennent aux salariés en les invectivant et en les menaçant pendant que les « chefs » sont absents et volontairement loin pour fuir leur responsabilité face à de telles situations...pas si fou que ça!

Vendredi, après avoir été une fois de plus insultés et agressés, les salariés d'Espace Transport se sont retirés d'une situation présentant un danger pour leur sécurité en utilisant leur Droit de retrait.

Un élu CGT en CHSCT s'est rendu immédiatement sur les lieux pour mener une enquête et prendre les mesures indispensables pour assurer la sécurité des salariés et améliorer leurs conditions de travail.

**La CGT demande la mise en place d'une navette personnel pour permettre aux salariés de pouvoir utiliser les transports en commun pour se rendre sur leurs lieux de travail.**

La Direction va étudier la mise en place d'une navette Langlade/Basso Cambo

**La CGT** insiste pour que cette navette assure un ramassage à partir d'un circuit bien défini permettant aux traminots de se rendre sur le site de Langlade comme cela existe sur Atlanta.

**La CGT demande que les salariés travaillant d'astreinte les samedi et dimanche touchent les primes correspondantes.**

La Direction nous répond NON !!

**La CGT** : tous salariés d'astreinte le week-end doivent percevoir les primes correspondantes, puisqu'ils sont considérés au travail et tributaires d'un appel pour intervenir.

**La CGT réitère sa demande de modification de la machine à rectifier les disques des rames de métro.**

La Direction : une réunion de travail avec SIEMENS se tiendra prochainement.

**La CGT** : Déjà en août 2006, la Direction nous informait que plusieurs réunions de travail s'étaient tenues cet été là avec le constructeur SIEMENS sur le sujet... 1 an après rien n'est fait.

**Conformément à la loi, nous vous demandons de restituer leurs repos hebdomadaire et fériés à tous les salariés d'astreinte et ce avec effet rétroactif sur cinq ans !**

La Direction : sujet complexe, nous verrons en 2008

**La CGT** : la Direction veut gagner du temps et se moque des salariés qui travaillent le Week-end et jours fériés d'astreinte.

**La CGT vous demande de nous fournir le texte de loi, ou l'article de la convention collective ou l'accord d'entreprise sur le ou lesquels vous vous appuyez pour comptabiliser les heures de nuit.**

La Direction : ART.12 du décret du 14 février 2000

**Pouvez vous informer les délégués du personnel sur le déroulement prévu service par service du déménagement sur le site de Langlade.**

La Direction : pas de date précise à ce jour...???

**La CGT** : à force d'insister et de se mettre en colère, la Direction a fini par lâcher qu'elle ne savait pas comment organiser le déménagement. Pour les conducteurs d'après-midi, ils iraient prendre leur service à Langlade et une navette personnelle ferait le lien entre Langlade et leur prise de service.

**La CGT vous demande de mettre des sièges « assis debout » à disposition des agents dans les stations.**

La Direction : ne correspond pas à l'itinérance, mais les agents peuvent faire une pose quand ils le désirent.

**Combien coûte le remplissage en gaz d'un bus GNV ?**

La Direction : nous vous communiquerons la réponse le mois prochain

**Combien de bus ont été dégazés annuellement depuis l'exploitation des GNV ?**

La Direction : 10 bus dégazés par an, hors opération de contrôle.

**Combien de bus sont interdits de rouler suite aux contrôles effectués par le SETIM ?**

La Direction : pas d'interdiction de rouler

**Pourquoi la direction d'exploitation et/ou le service des méthodes refusent la modification des horaires de départ répondant à un ajustement indispensable pour un service public de qualité répondant aux attentes des usagers ?**

La direction précise que tout va bien dans ce bas monde aux services des méthodes.

**La CGT** s'est insurgé d'une telle réponse puisque notamment sur la ligne 61 **RIEN** n'est modifié concernant le départ matinal de St Loup avancé de 10 minutes.

L'heure de prise de service n'est pas modifiée. En 2 mots la direction **VOLE** aux conducteurs effectuant cette équipe 10 mns tous les jours et **IMPOSE** le trajet HLP avec 10 mns de moins. Bonjour les PGE!

La CGT a exigé que tous les conducteurs soient crédités de ces temps et rétablis dans leur droit.

**LIGNE 61 Route de Launaguet : depuis 6 mois la Cgt vous alerte sur la dangerosité de l'aménagement des ronds point des résidences du « Sporting » et du chemin de Croix Bénite. Quelles solutions envisagez-vous pour supprimer les risques lors des divers franchissements ?**

La Direction : décisions prises:réduire le giratoire, ligne discontinuée, galet giratoire réalisés prochainement.

**La CGT vous demande de mettre en place des abris extérieurs pour que les fumeurs soient protégés des intempéries et éviter des « tensions » entre fumeurs et non-fumeurs.**

La Direction : à voir sur certains kiosques.

**L'inflation entraîne une diminution du pouvoir d'achat des Traminots. La CGT vous demande dans le cadre des NAO, l'ouverture de nouvelles négociations.**

La Direction : **NON !!!**

**La CGT** reste bien seule encore une fois pour demander la réouverture de nouvelles négociations lors de séance plénière. Il faudra bien tôt ou tard construire avec les salariés le tous ensemble pour exiger des revalorisations salariales.

**Pour quelle raison refusez-vous le recrutement en interne d'agents de Préventions ?**

La Direction : aucun refus puisque 3 agents ont été recrutés en interne.

**La CGT demande que, comme par le passé, d'une année sur l'autre, les repos fériés soient travaillés en alternance dans le respect des us et coutumes.**

La Direction : Nous respectons l'accord 2000.

**A vrai dire on a un peu de mal à s'y retrouver.....**

Si nous consultons attentivement l'accord des NAO 2007 il est écrit dans l'article n°5, intitulé :

## Dispositif d'intéressement :

Pour **2007**, les deux critères de réussite concernent :

1. ouverture de la ligne B dans de bonnes conditions (sous entendu pas de préavis de grève)
2. dépassement des recettes « voyageurs » prévues au budget..... (avec à suivre les explications techniques et financières.)

Vous trouverez ci-joint l'annexe à l'accord NAO 2007 ou dans chaque paragraphe la direction inclus bien la prime de 200€ dans le calcul de l'intéressement.

**Dites nous si comme nous vous comprenez :**

## Dispositif d'intéressement 2007

**= prime de 200€ + 70€ = 270 €**

## Annexe

### Exemple de calcul de l'intéressement :

Ces exemples sont donnés à titre indicatif et correspondent à des évaluations (approximations sur le montant des charges patronales et sur l'effectif temps plein)

Pour un salarié à temps complet présent et en activité toute l'année :

#### Cas n°1 :

- Atteinte de l'objectif relatif à La réussite inaugurale et fonctionnelle de la mise en œuvre du nouveau réseau ligne B : **200€ bruts**
- Dépassement de 1% soit 496 000€ de dépassement :  
20% de 496 000€ - 33% de charges patronales = 66 133€  
Prime individuelle : 66 133€ / effectif équivalent temps plein mars 2007 = **34.41€ bruts**

#### Cas n°2 :

- Atteinte de l'objectif relatif à La réussite inaugurale et fonctionnelle de la mise en œuvre du nouveau réseau ligne B : **200€ bruts**
- Dépassement de 3% soit 1 488 000€ de dépassement : **137.64€ bruts**
  - o De 0% à 2% :  
20% de 992 000€ - 33% de charges patronales / effectif équivalent temps plein mars 2007 = 68.82€ bruts
  - o De 2% à 3% :  
40% de 496 000€ - 33% de charges patronales / effectif équivalent temps plein mars 2007 = 68.82€ bruts

#### Cas n°3 :

- Atteinte de l'objectif relatif à La réussite inaugurale et fonctionnelle de la mise en œuvre du nouveau réseau ligne B : **200€ bruts**
- Dépassement de 5% soit 2 480 000€ de dépassement : **292.45€ bruts**
  - o De 0% à 2% :  
20% de 992 000€ - 33% de charges patronales / effectif équivalent temps plein mars 2007 = 68.82€ bruts
  - o De 2% à 4% :  
40% de 992 000€ - 33% de charges patronales / effectif équivalent temps plein mars 2007 = 137.62€ bruts
  - o De 4% à 5% :  
50% de 496 000€ - 33% de charges patronales / effectif équivalent temps plein mars 2007 = 86.01€ bruts

Annexe accord NAO 2007

1

**A toutes fins utiles, nous précisons que le « dispositif d'intéressement 2007 » a été demandé par l'ensemble des organisations syndicales et il serait malhonnête qu'une seule d'entre elle s'en attribue la paternité !**

De plus ce **dispositif d'intéressement** n'est pas un véritable accord d'intéressement puisqu'il ne concerne que l'année 2007.

**En effet, dans le cadre légal un accord d'intéressement se conclut toujours pour trois ans.**

**Nous sommes curieux de savoir où est donc passé la fameuse « prime d'ouverture de la ligne B » qui a été annoncée à grands renforts de tambours..... et qui s'est subitement transformée en une partie du dispositif 2007 ?**

**La Cgt s'est bien gardée de spéculer sur cette « prime d'ouverture » et sur les résultats du dispositif 2007, pour ne pas tromper les Tramainots.**

En définitive, l'accord dit « d'intéressement » comporte bien deux volets : le premier était un acompte sous forme de prime appelée « prime d'ouverture », puis un second concluant la somme définitive.

Quelques publications avaient annoncées à grand renfort de publicité, une prime d'ouverture ligne B, des préavis ont même été levés pour l'obtention d'une prime qui a disparu comme par enchantement.

**Petit rappel :** Nos camarades du SMTc ont perçu une prime de 300€ nette, sous forme de chèques

## DROIT DE GREVE

La loi « Sarko » sur le dialogue social et la prévisibilité de la continuité du service public en cas de grève sera applicable dès janvier 2008.

En ce moment des négociations se déroulent avec l'UTP ( Syndicats des patrons des TU) et les représentants des organisations syndicales représentatives ( CGT, CFDT, CFTC, FO, FNCR, CGC).

En l'absence d'un accord de branche c'est dans l'entreprise que ce dernier devra être négocié...

Oui mais voilà tout n'est pas si simple.

Cette « fameuse loi » n'a été votée que pour interdire la grève dans les entreprises de transports publics.

A ce jour nous devons déposer un préavis 5 jours avant le début de la grève, préavis durant lequel les directions devraient négocier.

Au 1er janvier, il faudra :

- **Art 8:** Notifier par écrit et exposer les motifs pour lesquels il est envisagé de déposer un préavis de grève...
- **Art 9:** La direction disposera de 3 jours pour répondre et pour entamer une « période de négociation » de 8 jours minimum
- **Art 10:** A l'issue des 8 jours minimum, un relevé de conclusions sera rédigé pour informer les salariés des points d'accords ou de désaccords
- **Art 11:** Si un désaccord persiste, une ou les organisations syndicales déposeront sous 24 heures LE FAMEUX PREAVIS DE GREVE, lequel sera soumis à 5 jours de plus de négociation....OUF.

A partir de ce moment là, les tramnots pourront exercer ce qui leur reste du droit de grève en se déclarant gréviste 48 heures avant.

Voilà à partir de quoi se négocie à l'heure actuelle cet accord de branche autrement dit, que reste-t-il à négocier quand la loi a déjà balayé et réfuté tout dialogue?

La Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 ainsi que la Déclaration Universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 en prennent un sacré coup!

**La Confédération Générale du Travail a requît, auprès du Conseil Constitutionnel, l'annulation de cette loi contraire donc à la Constitution Française et aux droits et libertés des citoyens.**

Le Conseil Constitutionnel, composé de 9 membres désignés par le Président de la République, le Président du Sénat et de l'Assemblée Nationale et dont les anciens Présidents de la République font partie de droit ( sous certaines conditions) en a décidé autrement....

Vu la composition cela ne surprendra pas grand monde.

**En attendant les libertés des salariés et leurs droits s'en trouvent bafoués, par une loi autant inutile qu'injuste, qui ne vise qu'à interdire tout simplement dans les transports publics de voyageurs :**

Je souhaite :

me syndiquer

prendre contact

### Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : ..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Date d'entrée.....Qualification.....

Bulletin à transmettre à un militant ou à Cgt-TU 9, rue Michel Labrousse 31081 Toulouse Cedex  
E-mail cgt.semvat@free.fr - tel 05 62 11 29 78 - fax 05 62 11 29 96



**Salaire, Dignité, Egalité**

avec



**Gagner**

**c'est possible**